

déi Lénk

MOTION

4

Dépôt: Myriam Cecchetti
Luxembourg, le 11 novembre 2021
HA au sujet de la
Précarité énergétique

La Chambre des Députés,

- considérant la situation particulièrement tendue sur le marché immobilier avec des hausses des prix de l'immobilier et des loyers très inquiétantes ;
- considérant l'augmentation accentuée des coûts énergétiques pour les ménages pour l'année 2021 ;
- considérant que la tendance haussière des prix de l'énergie se poursuivra très probablement dans les premiers mois de l'année 2022 ;
- considérant que selon les chiffres publiés par l'Observatoire de l'Habitat 34,5% des ménages locataires affichaient un taux d'effort supérieur à 40% en 2019 ;
- considérant que le taux d'effort des ménages locataires a connu un taux de croissance de 17,5% entre 2016 et 2019 ;
- considérant l'impact des coûts énergétiques sur les charges locatives des ménages locataires ;
- considérant que nombre de ménages locataires auront de plus en plus de difficultés à honorer les obligations contractuelles en matière de charges locatives vis-à-vis de leur propriétaire ;

invite le gouvernement

- à introduire une suspension des déguerpissements ordonnés en matière de bail à usage d'habitation jusqu'au 30 avril 2022.


Myriam Cecchetti


Nathalie Oberweis